

Compte rendu de la séance du 07 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Vanessa FOLTIER

Ordre du jour:

- Dossier "bourg-centre"
- Modifications statuts syndicat de télévision Barousse-Comminges
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Bourg-Centre : appel à candidature (2020 106)

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 2 décembre 2020, le conseil municipal avait décidé de présenter auprès de la Région Occitanie un dossier de pré-candidature au titre du contrat « Bourg-Centre ».

Monsieur le Maire indique que ce dossier a été retenu à la condition d'établir le dossier de candidature en commun avec la commune de Mauléon-Barousse. De plus, ce dossier doit parvenir au Conseil régional dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire passe la parole à Cyrille Mauléon qui commente un projet de dossier de candidature qui mérite d'être complété et amendé.

Dans les grandes lignes ce dossier comprend :

- Les conditions qui lient la commune, la communauté de communes et la Région dans le cadre du contrat,
- Le diagnostic,
- L'évaluation des enjeux (méthode atouts/faiblesses - opportunités/menaces),
- L'élaboration de la stratégie de développement de la commune et le plan d'action.

Il est porté à l'intérieur du contrat, toutes les actions qui seront mises en œuvre sur la commune, y compris celles qui pourraient être portées par la communauté de communes ou autres porteurs de projets, et quel que soit le ou les financeurs. L'idée étant de montrer une projection la plus exhaustive possible du développement de la commune.

Une fois le contrat rédigé, il est envoyé aux partenaires tels que le PETR, les services de l'État, la CCI, la CMA et la Chambre d'agriculture, le CAUE..., si cela semble nécessaire.

Les partenaires se réunissent avec les élus concernés un mois avant la commission de la Région. La dernière commission de la Région est en février (là, nous devons ne pas perdre de temps pour faire le contrat).

Cette candidature donne lieu à une valorisation de 5% des aides de la Région sur certaines actions. Bourg-Centre est comme un label, un panneau est ensuite positionné à l'entrée du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté :

- Valide le bilan et les propositions présentées ;
- Mandate M. le Maire pour se rapprocher de Mme le Maire de Mauléon-Barousse afin d'établir un document commun ;
- Donne tout pouvoir à M. le Maire afin de présenter auprès de la Région Occitanie, le dossier de candidature de notre commune au titre du contrat « Bourg-Centre ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Syndicat de télévision Barousse-Comminges : modifications des statuts (2020 107)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la demande de la préfecture, la nécessité de modifier les statuts du syndicat de télévision Barousse-Comminges et donne lecture des nouveaux statuts.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte les nouveaux statuts modifiés du syndicat de télévision Barousse-Comminges.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Lotissement du Bernissa : passage caméra dans les réseaux d'eaux usées (2020 108)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jean-Paul SOULÉ qui rappelle que dans sa séance du 9 octobre 2020, le conseil municipal avait décidé de se rapprocher d'une société agréée et assermentée afin que soit effectué un contrôle de l'ensemble des dispositifs eau pluviale et assainissement au lotissement du Bernissa.

Jean-Paul SOULÉ fait part au conseil municipal d'une proposition de passage de caméra dans les réseaux présentée par la SARL MIQUEL pour un montant de 577,50 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte la proposition de passage de caméra dans les réseaux présentée par la SARL MIQUEL pour un montant de 577,50 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

DM N° 3 Budget Bernissa - 2020_109

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| | |
|--|---------|
| 023(043) dépenses de fonctionnement, virement à la section d'investissement | +400.00 |
| 66111 dépenses de fonctionnement, intérêts | -400.00 |
| 1641 dépenses d'investissement, emprunt | +400.00 |
| 021(040) dépenses d'investissement, virement de la section de fonctionnement | +400.00 |

Le maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Achat chaussures de travail

Roger MARCHAND fait part de l'achat de chaussures de travail pour les employés de la voirie.

Problème écoles

Vanessa FOLTIER fait part d'un malaise au sein de l'école communale qui fait suite à la tenue du dernier conseil d'école qui s'est déroulé le 3 décembre dernier.

Séance levée à 23 H15